



VILLE DE CRUSEILLES  
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP-2024/77

**ARRETE**

**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION**

*LE MAIRE DE CRUSEILLES,*

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise YBRESEAUX représentée par Mr Yazid BENHAYA
- **CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation pour l'ouverture de chambres optiques.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

**Pendant la période du jeudi 30 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024 inclus**, la circulation de tous les véhicules empruntant la route du Salève sur la commune de Cruseilles en agglomération sera réglementée par empiètement faible. **Le sens montant sera prioritaire avec des panneaux type C18/B15.**

**ARTICLE 2 :**

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation et le balisage du chantier seront mis en place et entretenus par l'entreprise YB RESEAUX chargée des travaux.

**ARTICLE 4 :**

YBRESEAUX sera chargée de veiller au maintien du balisage et de la signalisation pendant la durée des travaux.

Il sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté

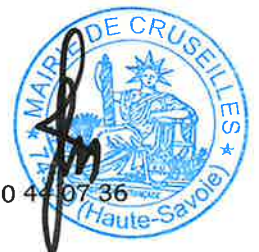
**ARTICLE 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

**ARTICLE 6 :**

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - L'entreprise YBRESEAUX
  - Le Conseil Départemental de la Haute Savoie
  - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à CRUSEILLES, le 15 mai 2024

Madame Le Maire,  
Sylvie MERMILLOD



16 MAI 2024